



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE - Mme Nadège BROSSEAUD – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Baptiste BLEHAUT par M. Laurent THEVENOT.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Modification du découpage
géographique des Comités de
Quartier**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Nicolas BONJEAN, Conseiller Municipal Délégué, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 14/2021 en date du 25/02/2021, le Conseil Municipal de la Commune de Volvic a approuvé la création de 9 Comités de Quartier.

A l'issue de la phase de préinscription pour les comités de quartier, 121 personnes ont exprimé le souhait de s'investir dans la vie de leur commune.

Aussi, par délibération n° 48/2021 en date du 25 mars 2021, et dans un souci de permettre au plus grand nombre de participer à cette démarche de démocratie participative, le découpage de deux quartiers a été modifié portant, ainsi, le nombre de Comités de Quartier de 9 à 11.

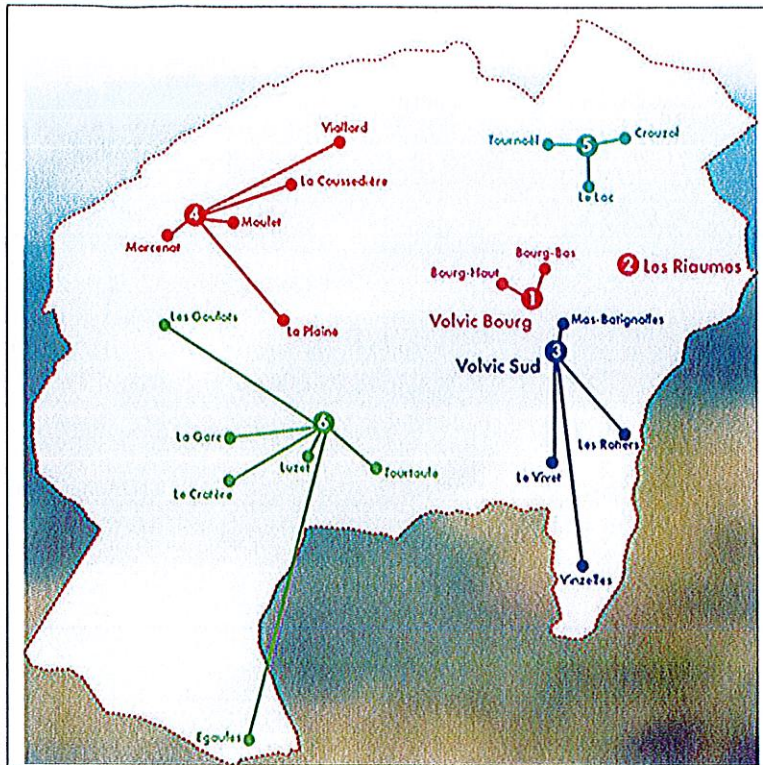
Conformément au règlement intérieur relatif aux Comités de Quartier qui stipule que la composition des comités sera arrêtée pour trois ans, la Commune procède actuellement au renouvellement intégral des membres désignés.

Dans ce cadre, un nouveau découpage géographique des Comités de Quartier a été défini comme suit :

- Volvic Bourg : Bourg-haut et Bourg-bas ;
- Les Riaumes ;
- Volvic-Sud : Mas-Batignolles, le Vivet, les Ratiers et Vinzelles ;
- Moulet, Marcenat, la Plaine, Viallard et la Coussedièrre ;
- Crouzol, le Lac et Tournoël ;
- Tourtoule, Egaules, Luzet, les Goulots, la Gare et le Cratère.

Ainsi, le Conseil Municipal, M. Nicolas BONJEAN entendu, et après en avoir délibéré par **21 voix « pour »** et **6 « abstentions »** :

- **VALIDE LA MODIFICATION** du découpage des Comités de Quartier selon les modalités énoncées ci-dessus.



Certifié exécutoire
 Reçu en sous-préfecture
 le : 04.03.2025
 Publié ou notifié
 le : 04.03.2025

Le Maire,
 Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Le Maire,
 Laurent THEVENOT

